

Mairie de Fontenay le Vicomte

ARRETE DU MAIRE PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT INTERSECTION GRANDE RUE ET RUE DE LA MAIRIE

N°2023/51

Le Maire de la Commune de Fontenay-le-Vicomte,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2212-1 à L 2215-5,

VU le Code de la Route,

VU le Code Pénal,

CONSIDERANT la nécessité de réglementer la circulation et le stationnement à l'intersection de la Grande Rue et de la Rue de la Mairie, en raison de travaux sur le réseau d'eau potable et assainissement et de prendre toutes les mesures propres à assurer la sécurité publique,

ARRÊTE

<u>Article 1^{er}</u>: En raison de travaux réalisés par la société GAIA TRAVAUX PUBLICS domiciliée à Lisses (91090) Rue des Cerisiers ZI de l'Eglantier, pour le compte du SIARCE, concernant la création d'un regard de visite, le stationnement sera interdit au croisement de la Grande Rue et de la Rue de la Mairie du lundi 12 juin 2023 au vendredi 16 juin 2023 inclus.

Article 2 : La signalisation sera mise en place par la société réalisant les travaux.

Article 3: Le présent arrêté est valable du lundi 12 juin 2023 au vendredi 16 juin 2023 inclus.

<u>Article 4</u>: Madame le Maire, Mesdames les secrétaires de Mairie, Messieurs les employés communaux des services techniques municipaux, Monsieur le Commandant de la gendarmerie de Ballancourt, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté qui sera publié par affichage aux lieux habituels dans le village.

Fontenay-le-Vicomte, le 12 juin 2023

Daniel CORRE 1^{er} Adjoint au Maire

Délégué aux Travaux et à la Voirie